



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Nouvelle-Calédonie

Question écrite n° 18293

Texte de la question

M. Jacques Brunhes attire l'attention de Mme la ministre de l'outre-mer sur la nécessité d'ouvrir un deuxième lycée d'enseignement général à Pouembout sur la côte ouest de la province nord de la Nouvelle-Calédonie. Actuellement le seul lycée existant dans cette province, celui de Poindimié, sur la côte est, n'a pas la capacité requise pour accueillir les élèves originaires du Nord. De ce fait, près de 400 jeunes sont scolarisés sur le grand Nouméa dans les établissements publics ou privés, à 300 kilomètres et parfois plus de leur domicile, ce qui leur pose, ainsi qu'à leurs familles et aux collectivités, de multiples problèmes. Cette situation risque de s'aggraver dans les années à venir du fait du nombre croissant des collégiens, Kanaks en particulier, qui accéderont au lycée. Par ailleurs, l'ouverture de l'usine du Koniambo, doublera la population de Koné en quatre ans et y fera venir de nombreux cadres étrangers. Il faudrait d'ores et déjà prévoir le développement des infrastructures culturelles et éducationnelles pour répondre aux nouveaux besoins. Le lycée de Pouembout permettra d'accueillir les élèves issus des trois collèges publics de Koné, Koumac et Ouégoa, ainsi que ceux de Bourail ; de rapatrier les élèves originaires de la côte ouest actuellement scolarisés à Nouméa et d'absorber l'afflux des nouveaux venus liés à l'usine de Koniambo. Or, en mars 2003, le recteur de l'académie de Nouméa a annoncé que l'éducation nationale n'avait ouvert les crédits que pour un seul lycée qui sera situé au Montdore dans la banlieue de Nouméa. Rien n'est donc prévu pour un nouvel établissement à Pouembout alors que tous les partenaires de l'accord de Nouméa ont admis, dès janvier 2000, le caractère prioritaire de cette demande et l'ont confirmé en octobre 2002. Il importe également de rappeler que cet accord prévoit un rééquilibrage en faveur de la province Nord dans plusieurs secteurs clés dont celui de l'enseignement. C'est pourquoi il lui demande d'engager dès cette année les crédits d'étude pour la construction de ce lycée d'enseignement général à Pouembout-Koné afin d'assurer son fonctionnement à la rentrée 2005 au plus tard.

Texte de la réponse

La province nord a, depuis deux ans, par la voix de son président Paul Neaoutyne ou du maire de Koumac, souhaité que l'Etat s'engage sur la construction d'un lycée polyvalent pour, à la fois, freiner la migration des élèves vers les établissements de la province sud, absorber les élèves résultant de l'accroissement de population induit par la construction d'une usine de nickel prévue à la fin de la décennie. Elle considère également que ce projet doit s'apprécier dans le cadre de la politique dit de rééquilibrage entre les provinces, dont le principe figure dans les accords de Nouméa. La province nord possède, déjà, des lycées qui conservent des capacités d'accueil : deux lycées polyvalents sur la côte est, à Touho et à Poindimié, et un lycée professionnel agricole à Koné-Pouembout sur la côte ouest, auxquels s'ajoutent deux antennes de lycée professionnel à Koumac et à Voh. L'Etat, qui doit tenir compte de cette situation n'est pas opposé à la construction de structures supplémentaires de type lycée dans la province nord, d'autant plus que la construction d'un nouvel établissement en province nord se justifiera avec l'implantation d'une usine de traitement de nickel dans les prochaines années.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Brunhes](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18293

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3792

Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6547